AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Jo

DLP 15-4-65 381637

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Supplément n° 2 au Bulletin Technique n° 55 — 12 AVRIL 1965 —

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

Les risques de contamination deviennent très graves par suite de l'arrivée à maturité de très nombreux périthèces. La protection des arbres doit donc toujours rester parfaite.

Le développement de la végétation et surtout les pluies abondantes de ces derniers jours ont considérablement diminué l'efficacité du dernier traitement.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès réception de ce Bulletin.

TAVELURE DU POMMIER

Pour les mêmes raisons que pour la Tavelure du poirier un traitement devra être effectué sur toutes les variétés ayant atteint ou dépassé les stades C3-D.

Nous rappelons que pour les variétés les plus tardives le premier traitement devra être effectué quand la majorité des boutons floraux sera arrivée à ces stades C3-D sans attendre un nouvel avis de la Station.

INFORMATIONS — ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Un nouveau traitement est nécessaire contre cette maladie. Il est recommandé d'éliminer les pousses oïdiées.

MONILIA DU CERISIER ET DU PRUNIER

Un nouveau traitement est nécessaire contre cette maladie après la floraison à la chute des pétales (stade G).

Sur cerisier ce traitement est également efficace contre la Maladie Bactérienne et l'Anthracnose que l'on rencontre dans de nombreux vergers.

HOPLOCAMPE DES POIRES

Dans tous les vergers où des dégâts de ce ravageur ont été observés (un seul gros ver à odeur de punaise dans les jeunes fruits) il y a lieu d'effectuer un traitement au stade G, en utilisant un des produits suivants : H.C.H. (100 g de Matière Active par hectolitre d'eau), LINDANE (12 g de M.A/hl d'eau), ROTENONE (20 g de M.A/hl d'eau avec adjonction d'un mouillant), PARATHION ETHYLE (20 g de M.A/hl d'eau), PARATHION METHYLE (30 g de M.A/hl d'eau).

P 72

.../...

HOPLOCAMPE DES PRUNES

Dans tous les vergers où des dégâts ont été observés il y a lieu d'effectuer le même traitement que celui indiqué contre l'Hoplocampe des poires mais lorsque les 3/4 des pétales seront tombés.

CHENILLES DEFOLIATRICES - PSYLLES - ARAIGNEES ROUGES - PUCERONS

Ces ravageurs se rencontrent dans de nombreux vergers.

Il y a lieu d'être attentif afin d'intervenir le cas échéant en ajoutant un insecticide à la bouillie destinée à combattre la Tavelure.

PETITS FRUITS

MALADIE DU DESSECHEMENT DES JEUNES POUSSES DU FRAMBOISIER
(Didymella applanata)

Cette maladie que l'on rencontre dans les cultures de framboisiers se manifeste notamment : en hiver par la coloration gris-argenté des tiges atteintes, au printemps par l'annulation des bourgeons ou la formation de pousses faibles, en cours de végétation par l'apparition sur les rameaux autour des yeux de la base de taches allongées et violacées qui s'agrandissent et brunissent.

Des contaminations de jeunes rameaux sont désormais possibles et pour les éviter il est conseillé d'appliquer de suite un traitement en utilisant un produit à base de cuivre.

ANTHRACNOSE DU GROSEILLIER

Dans toutes les cultures où des dégâts ont été observés les années précédentes il y a lieu d'effectuer un traitement après la floraison avec un produit à base de cuivre.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L' ASPERGE

Les premiers adultes ont été observés dans les cultures.

Il est donc conseillé d'intervenir en tenant compte des indications données dans la notice qui a été remise à chaque abonné.

SITONE DU POIS

Ce charançon fait des dégâts en découpant des encoches semi-circulaires sur le bord des feuilles. Les premiers dégâts ont déjà été observés.

Il est donc conseillé de surveiller les cultures afin de pouvoir intervenir dès l'apparition des premières attaques. On peut utiliser soit un produit à base de D.D.T. (100 g de Matière Active par hectolitre d'eau), soit un produit à base de LINDANE (20 g de M.A./hl d'eau), soit un produit à base de ROTENONE (20g de M.A./hl d'eau).

CULTURES DIVERSES

CHENILLES DE NOCTUELLES OU VERS GRIS

Ces chenilles très polyphages s'attaquent à de nombreuses cultures.

Elles sont très difficiles à observer car elles ne s'alimentent que la nuit. Cependant, on peut les trouver en soulevant les mottes de terre à proximité des plantes attaquées.

.../...

On peut les combattre soit en pulvérisant des produits insecticides sur les plantes elles-mêmes, soit en épandant des appâts. Les pulvérisations ou les poudrages ne sont pleinement efficaces que sur les jeunes chenilles. Les produits les plus intéressants sont ceux à base d'ALDRINE, de DIELDRINE, de PARATHION ou de TOXAPHENE.

Les appâts empoisonnés doivent être utilisés lorsque les chenilles sont plus âgées. Ils peuvent être constitués par le mélange de 100 kgs de son humidifié par 20 à 40 l d'eau avec une matière active suivante : D.D.T. : 1 kg de Matière Active, H.C.H. : 1 kg de M.A., TOXAPHENE : 0,600 kg de M.A., DIELDRINE : 0,400 kg de M.A., HEPTACHLORE : 0,300 kg de M.A.

Les appâts doivent être répandus de préférence le soir à raison de 60 à 80 kgs par hectare.

Nous rappelons qu'en cultures légumières l'H.C.H. est interdit et que l'ALDRINE et la DIELDRINE ne sont autorisés que pour la confection d'appâts empoisonnés, la désinfection des sols et des semences.

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons la législation concernant la protection des abeilles.

Les traitements antiparasitaires réalisés au moyen de produits toxiques pour les abeilles sont interdits :

- sur les arbres fruitiers pendant la période de pleine floraison ;
- sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période d'exsudation du miellat ;
- sur les plantes visitées par les abeilles pendant la période de leur pleine floraison.

En ce qui concerne les crucifères oléagineuses le stade "pleine floraison" est atteint quand 50 % des pieds ont au moins une fleur ouverte et dès que le nombre total de fleurs est supérieur à 100 par mètre carré.

L'attention des producteurs de colza est attirée sur les variations considérables qu'on peut observer d'un jour à l'autre en ce qui concerne le nombre de fleurs par mètre carré.

En outre, si des plantes adventices en fleurs se trouvent dans les cultures à traiter l'emploi d'un insecticide toxique pour les abeilles est interdit.

Insecticides non toxiques pour les abeilles :

Sont présumés toxiques pour les abeilles tous les insecticides autres que ceux à base de matières actives suivantes :

ROTENONE - PYRETHRINES - DIETHION - ENDOSULFAN - TOXAPHENE -
POLYCHLOROCAMPHANES - DICHLOROPHENYLTRICHLORETHANOL - THIOQUINOX -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

P73

Imprimé à la Station d'Orléans.   Le Directeur Gérant : L. BOUYX.